

RÉSONANCES AVOCATS

Des stratèges du contentieux aussi pugnaces que performants !

Grâce à sa pluridisciplinarité qui lui permet d'aborder le contentieux sous toutes ses facettes, sa maîtrise des procédures et sa capacité à sortir des sentiers battus, RÉSONANCES AVOCATS met à mal les contentieux. Focus sur une équipe qui ne laisse rien passer !



Virginie Le Roy, Fondatrice Associée

Être un cabinet pluridisciplinaire change-t-il la donne en matière de contentieux ?

Virginie Le Roy : Très certainement. Cela change la façon même d'aborder un dossier contentieux. Et de le gagner ! Lorsque l'on dispose de compétences transversales en droit des affaires, on peut mieux comprendre les enjeux opérationnels, techniques et financiers des dossiers. Pouvoir appréhender le contentieux avec un spectre à 360° est essentiel, car ces dossiers ne se limitent jamais à la matière qui est initialement exposée dans l'acte de procédure. Notre capacité à appréhender le contentieux sous ses différents prismes est une vraie plus-value pour les groupes et les PME que nous accompagnons.

Éric Bourdot : Les entreprises ont des activités qui touchent toutes les matières, régies par le Code de



Éric Bourdot, associé

la consommation, le Code civil, le Code pénal, le Code du commerce... Avoir des compétences transverses nous permet de mieux anticiper les risques potentiels, identifier les problématiques à venir, et au besoin élargir le fond du débat pour affiner une stratégie ad hoc des plus efficaces qui emportera la conviction des juges.

Vous êtes réputé pour votre maîtrise procédurale. En quoi est-ce un atout ?

E. B. : Sa maîtrise peut en faire un moyen de défense imparable ou un outil d'attaque des plus pertinents. La maîtriser parfaitement permet de ne pas tomber dans ses pièges et de s'en servir à bon escient. Et gagner ainsi du temps. Cette connaissance-là est fondamentale. Et fait notre différence devant les juridictions.

“ Appréhender le contentieux à 360° est essentiel, car ces dossiers ne se limitent jamais à la matière qui est exposée dans l'acte de procédure. ”

Ne jamais se cantonner aux pièces, élargir le débat... l'investigation est-elle votre marque de fabrique ?

V. L. R. : En matière contentieuse, c'est bien notre ADN. Rechercher des pièces, fouiller pour trouver un argument qui déstabilisera l'adversaire, investiguer même au-delà de ce pour quoi nous avons été saisis afin de trouver d'autres leviers... c'est ce qui nous anime tous. Avec cette idée sous-jacente de pouvoir élargir le périmètre du contentieux en question, d'offrir de nouveaux prismes de lecture... Et c'est aussi ce qui fait que les magistrats sont très curieux des dossiers qu'on leur présente.

RÉSONANCES

AVOCATS PARIS

Tél. +33 [0]1 40 62 25 40

v.leroy@resonances-avocats.com
e.bourdot@resonances-avocats.com
resonances-avocats.com